



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de l'eau

Question écrite n° 17893

Texte de la question

M. Jean-Luc Drapeau interroge Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur les agents de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA). Les agents de l'ONEMA, aujourd'hui des fonctionnaires de l'État, qui ont exercé sous l'autorité administrative du Conseil supérieur de la pêche (CSP) ont toujours la commission que cet ancien établissement leur avait délivré. Or il souhaiterait savoir si cette commission est toujours valable au regard des nouvelles missions qui sont les leurs ou si un nouveau document doit leur être délivré avec une nouvelle prestation de serment.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Drapeau](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (2^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17893

Rubrique : Eau

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 février 2013](#), page 1452

Question retirée le : 6 août 2013 (Fin de mandat)